

Thème - Créances des indivisaires sur l'indivision et créances de l'indivision sur les indivisaires : causes et évaluations

Date : Jeudi 30 avril 2026 de 9h00 à 12h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

Distinguer :

- 1 – les créances sur l'indivision
- 2 – les créances de l'indivision contre un indivisaire

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1 – Les causes et évaluation des créances des indivisaires sur l'indivision

A – Au titre de l'art 815-13

B – Au titre de l'art 815-12

2 – Les créances de l'indivision sur les indivisaires

➤ Moyens pédagogiques :

Fourniture d'un support pédagogique avec des références et résolution de cas pratiques

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Elsa Berry, Professeur à l'Université de Poitiers

Informations importantes :

- Tarifs :
 - Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation. Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.